



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 26 septembre 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme CHARRET-GODARD

Convocation envoyée le 20 septembre 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 19

#### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	M. Nicolas BOURNY	M. François NOWOTNY
M. Thierry FALCONNET	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Florence LUCISANO
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	M. Gaston FOUCHERES
Mme Catherine HERVIEU	M. Georges MAGLICA	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. José ALMEIDA	Mme Elisabeth REVEL	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Danièle JUBAN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Dominique SARTOR
M. Patrick MOREAU	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Chantal OUTHIER	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Emmanuel BICHOT	M. Adrien GUENE
M. Jean-Yves PIAN	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Cyril GAUCHER
Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Christophe CHEVRIAU
Mme Françoise TENENBAUM	M. Hervé BRUYERE	M. Alain DE MACEDO.
Mme Christine MARTIN	Mme Sandrine RICHARD	
M. Denis HAMEAU	M. Louis LEGRAND	

#### *Membres absents :*

M. Didier MARTIN	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Gaston FOUCHERES
M. François HELIE	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
M. Édouard CAVIN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Guillaume RUET	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
Mme Louise MARIN	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. François REBSAMEN
	M. Jean-Patrick MASSON pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Océane CHARRET-GODARD
	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jacques CARRELET DE LOISY
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Jean-Philippe MOREL
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Patrick BAUDEMONT Suppléé par M. Alain DE MACEDO
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Philippe BELLEVILLE suppléé par M. Christophe CHEVRIAU
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Adrien GUENE.

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**

**SPLAAD - Ecoparc Dijon-Bourgogne - Cession du lot n° A 20 - Approbation de la 2ème partie du cahier des charges**

Aux termes d'une convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement en date du 23 juillet 2009, passée en application des articles L.300-4 et L.300-5 du Code de l'urbanisme, la Communauté urbaine du Grand Dijon a confié à la SPLAAD, l'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) «Parc d'Activités de l'Est Dijonnais» aujourd'hui dénommée Ecoparc Dijon-Bourgogne et situé sur les communes de Saint-Apollinaire et Quetigny, au droit de l'échangeur « Bois Guillaume » et de part et d'autre de l'ARC (RD700).

Conformément aux dispositions de l'article 12.3 de la convention de concession et de l'article L. 311-6 du Code de l'urbanisme, la SPLAAD a établi le cahier des charges de cession des terrains et immeubles bâtis situés à l'intérieur du périmètre de ladite ZAC, dont la première partie a été approuvée lors du bureau communautaire le 23 juin 2016.

Le Dijon Football Côte d'Or (DFCO) souhaite pouvoir installer sur le lot A 20 dans un premier temps le centre d'entraînement des professionnels via la construction d'un ou de plusieurs bâtiments à usage de bureaux, puis celui du centre de formation et autres équipements sportifs. Ce lot d'une superficie de 146 650 m<sup>2</sup> environ, est affecté d'une surface de plancher (SP) maximum de 9 000 m<sup>2</sup>.

Pour mémoire, ce dossier est l'aboutissement de deux projets concomitants : le regroupement de l'ensemble des installations de la ligue Régionale de Football sur le site des Poussots actuellement dédié au DFCO et la volonté du DFCO de bénéficier d'un centre d'entraînement plus vaste et moderne qui regrouperait à terme toutes les activités du club (secteurs pro et amateurs).

Le prix est de 30 € H.T. le m<sup>2</sup> de terrain, soit un prix de cession de 4 399 500 € H.T. Ce prix sera ajusté en fonction de la surface réelle du lot après bornage. Au prix hors taxes indiqué s'ajoutera le montant de la TVA qui sera calculé au taux en vigueur au jour de la signature de l'acte authentique.

Hors taxes	4 399 500 €
TVA au taux de 20 %	879 900 €
Toutes taxes comprises	5 279 400 €

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

- **d'autoriser** la SPLAAD à procéder à la vente à Dijon Football Côte d'Or (DFCO) ou à toute autre entité pouvant s'y substituer du lot n°A 20 sur la zone d'activité "Ecoparc Dijon-Bourgogne", dans les conditions définies ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de Dijon Métropole, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 19 PROCURATION(S)*